



Sicilien ,résidant en belgique et veut s installer en france

Par **mem**, le **14/04/2011** à **08:45**

Bonjour,

Je suis de nationalité Sicilienne et je suis né et je réside en Belgique.

Je me suis fiancé avec une Française et je compte m installer et vivre en France.

Quelles sont le démarches à effectuer et quels sont mes droits .

Merci pour vos réponses.

Par **mimi493**, le **14/04/2011** à **12:41**

Vous êtes Italien en premier, donc une nationalité de l'UE.

Vous pouvez venir vivre en France, sans aucune autre démarche. Vous pouvez aussi y travailler

Au bout de 3 mois maxi, vous devez aller vous inscrire en mairie pour devenir résident français. Vous devrez justifier de revenus suffisants pour vivre en France sans faire un appel excessif à la solidarité nationale. Si vous ne le faites pas, vous ne serez pas résident français, vous resterez un touriste, donc aucun droit sociaux.

PS : donc vous êtes le sicilien qui épouse sa propre fille, c'est ça ? :)

Par **mem**, le **14/04/2011** à **13:18**

Merci pour votre réponse.

Oui, je suis bien le sicilien, mais je n'épouse pas ma fille!!!!

C'est simplement que j'ai posé la même question que ma future belle mère, qui elle, est inscrite sur le site.

J'ai simplement été sur son espace membre.

Merci encore.

Par **mimi493**, le **14/04/2011** à **22:39**

il est évident que c'était un boutade. Il y a 3 questions sur le même cas, avec le même pseudo et donnant trois demandeurs différents